



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la municipalité du Canton de Havelock pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

ÉTATS FINANCIERS 2021

Le 7 mars 2022, les états financiers audités de l'année 2021 furent déposés en séance du conseil municipal et les résultats étaient les suivants:

Des revenus de fonctionnement	1 253 379.00 \$
Des dépenses de fonctionnement	(1 234 707.00) \$
Résultats avant conciliation à des fins fiscales	<u>18 672.00 \$</u>
Conciliation à des fins fiscales	<u>193 925.00 \$</u>
Résultat de l'exercice	<u>212 597.00\$</u>

RÉALISATIONS DE 2021

- Signature du contrat de protection contre les incendies – entraide inter municipale avec Saint-Chrysostome
- Vaccins antigrippal
- Travaux majeurs d'amélioration du réseau routier local sur les montées Giroux et Poupart

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

« À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du Canton de Havelock au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Le rapport de l'auditeur indépendant est disponible pour consultation au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS:

Les élus sont rémunérés en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui régit la rémunération des élus municipaux, les allocations de dépenses, l'indexation, et les remboursements.

L'article 2 de cette loi prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres. Ce règlement #315 a été adopté en date du 3 février 2020 avec indexation annuel. Aucun changement fait depuis.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Les rémunérations Se détaillent comme suit:

Maires	Rémunération de base	Allocation non-taxable	Total
Denis Henderson	14 395.00\$	7 197.00\$	21 562.00\$
Stéphane Gingras	1 979.00\$	989.00\$	2 968.00\$
Total			24 530.00\$

Conseillers	Rémunération de base	Allocation non-taxable	Total
Dale Sutton	4 798.00\$	2 399.00\$	7 197.00\$
Daniel Boileau	4 798.00\$	2 399.00\$	7 197.00\$
Gregg Edwards	5 553.00\$	2 776.00\$	8 329.00\$
Hélène Lavallée	5 553.00\$	2 776.00\$	8 329.00\$
Lori Carroll Sutton	4 798.00\$	2 399.00\$	7 197.00\$
Michael Allen	5 553.00\$	2 776.00\$	8 329.00\$
Vivianne Bleau	666.00\$	333.00\$	999.00\$
Philippe Bourdeau	666.00\$	333.00\$	999.00\$
Christopher Sherrington	666.00\$	333.00\$	999.00\$
Total			49 575.00\$

Totaux pour les maires et élus	74 105.00\$
---------------------------------------	--------------------

En terminant, je tiens à souligner l'engagement des élus, de tous les employés dans la saine gestion de la Municipalité.

Stéphane Gingras
Maire